

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 avril 2011 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

M. DESOLME, Mme BONNEFOY, Mme DIGONNET, M. ROUCHON J., M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoints ; M. FOURETS, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MONDON, Mme MOUNIER, M. J. ROUCHON, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY, M. VEROT

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et Melle MICHEL

Absents excusés

Mme ADMARD qui avait donné pouvoir à M. GRANGER (jusqu'à son arrivée)
M. FOURNEL qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON
Mme FOULTIER qui avait donné pouvoir à Mme POURTIER
M. FAYARD qui avait donné pouvoir à M. J. ROUCHON
Mme MONTCOUDIOL qui avait donné pouvoir à Mme TARDY
Melle FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. DESOLME
Mme RICHARD qui avait donné pouvoir à M. FOURETS (jusqu'à son arrivée)
M. SABATIER qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET

Madame TARDY Céline a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2011

A la page 15 au sujet du déclassement et reclassement du chemin rural VC 31, Monsieur GRANGER fait remarquer qu'il avait évoqué un problème de largeur pour permettre l'accessibilité des engins.

A la page 26 concernant la souscription au Foyer Bon Séjour, Monsieur GRANGER signale que deux ou trois remarques qu'il avait soulevées n'avaient pas été retranscrites.

Après avoir pris acte de ces remarques, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 3 mars 2011.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture de l'arrêté pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté n° 11.37 portant sur la souscription d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une mission d'expertise technique et financière en vue de la commercialisation de lots sur le lotissement du Champ du Breuil à intervenir avec BEMO URBA et INFRA 2 bis Rue des Moulins 43700 BRIVES-CHARENSAC pour un montant de 1950.00 € HT.

Arrivée de M. Eric VEROT à 19 h 05

3 - BUDGET COMMUNAL 2011

• Vote du Budget Primitif 2011

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette année, nous subissons la baisse des dotations d'Etat. Avant la Commission des Finances, nous avons eu la mauvaise surprise d'avoir une baisse de 15 000.00 € supplémentaire de ces dotations d'Etat. Il a donc fallu retravailler le budget afin que ce dernier soit équilibré.

De plus, il faut répondre à des besoins urgents, tels que :

- la rénovation de la salle polyvalente suite aux avis défavorables prononcés par la Commission de Sécurité ;
- la poursuite de la réfection des voiries ;
- le renouvellement du matériel du service technique, du service propreté ;
- le désendettement.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il nous faut obtenir le plus de co-financements possibles comme cela avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal (réserve parlementaire, D.E.T.R...) pour alléger le prêt d'équilibre.

Madame DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	826 700.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 153 200.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	11 500.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	627 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	93 500.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	477 500.00 €
Chapitre 66	Charges financières	232 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 600.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	3 429 000.00 €

Madame DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	30 467.86 €
--------------	------------------------------------	-------------

Chapitre 013	Atténuation de Charges	26 632.14 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	256 800.00 €
Chapitre 70	Produits de services	182 300.00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	1 983 000.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	892 800.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	48 500.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	7 500.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 429 000.00 €

Monsieur GRANGER explique qu'il y a encore cette année des nouveautés en matière d'affectation sur les chapitres budgétaires ce qui ne simplifie pas la lecture d'un budget en comptabilité publique.

Monsieur GRANGER fait également remarquer que le budget de fonctionnement est sensiblement identique à celui de l'année précédente.

Madame DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 001	Solde exécution sect. investissement	261 934.05 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues (investissement)	265.87 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	256 800.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	41 100.00 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	510 500.08 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	31 000.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	7 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	226 500.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	892 900.00 €
	Total des dépenses d'investissement	2 228 000.00 €

Madame DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	627 000.00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	115 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	93 500.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	41 100.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	829 395.01 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	97 304.99 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	398 500.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 700.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 500.00 €
	Total des recettes d'investissement	2 228 000.00 €

Madame DIGONNET présente le détail par opérations de la section investissement :

	Invest - Dépenses	Invest - Recettes
Opération 101 Eclairage public	13 600.00 €	8 600.00 €
Opération 102 Equipement	142 500.00 €	
Opération 103 Réalis. réseau chaleur		1 448.99 €

Opération 104	Voirie-parking	24 100.00 €	
Opération 110	Voirie chemins	74 000.00 €	
Opération 131	Const. Ecole Maternelle	20 000.00 €	5 700.00 €
Opération 140	Réhab. Bât. de la Cure	4 300.00 €	
Opération 143	Salle Multi Activités	12 000.00 €	
Opération 144	Réhab. Salle Polyvalente	225 000.00 €	9 000.00 €
Opération 149	Sonorisation Place	10 000.00 €	
Opération 153	Voirie Imp. de la Chaize	1 000.00 €	
Opération 155	Aménag. Tènement Desorme	155 000.00 €	63 856.00 €
Opération 158	Aménag. Place de la Mairie	9 000.00 €	
Opération 160	Mise aux normes EP	33 000.00 €	
Opération 162	Pass Foncier - Lotissement	7 000.00 €	2 000.00 €
Opération 164	Mise aux normes chaudières	17 000.00 €	
Opération 165	Aménag. terrain synthétique	53 000.00 €	
Opération 166	Terrain Ctre de Secours	50 000.00 €	
Opération 167	Réhab. Gymnase 1	30 000.00 €	
Opération 168	Const. Colombarium	10 000.00 €	
Opération 169	Const. Club House	3 000.00 €	
Opération 170	Arros. automat. Cplexe Sportif	10 000.00 €	
Opération 172	Travaux Ecole Malmont	18 000.00 €	
Opération 173	Extension de groupe scolaire	21 000.00 €	
Opération 220	Programme Voirie 2011	277 000.00 €	53 500.00 €

Madame DIGONNET présente le détail des travaux en régie pour un montant de 250 000.00 €.

Monsieur GRANGER constate l'abandon d'un certain nombre de propositions faites depuis de nombreuses années dans la partie investissement telles que la construction d'une salle des fêtes.

En ce qui concerne la construction d'un centre de secours, Monsieur GRANGER fait remarquer que rien n'a été défini en termes de localisation, de surface et de conception.

Sur l'opération 160 (éclairage public), Monsieur GRANGER signale qu'il est difficile de se prononcer sur un montant de 30 000.00 € sans consultation plus formalisée.

Sur l'opération 165 (aménagement du terrain synthétique), Monsieur GRANGER rappelle que la Communauté de Communes prenait la compétence au moins sur la partie investissement. Alors, pourquoi 50 000.00 € sont prévus en budget investissement sur ce programme ?

Sur l'opération 220 (travaux de voiries), Monsieur GRANGER se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'affecter les crédits du Département sur le programme du Centre de Secours.

Quant aux travaux en régie (notamment sur le programme de ravalement de façade du G1), il précise qu'il conviendrait de faire effectuer les travaux par une entreprise privée pour s'assurer d'une garantie décennale pour le crépi. Monsieur GRANGER fait remarquer qu'il serait bien d'engager une consultation.

En ce qui concerne les cache-containers et plateformes, Monsieur GRANGER indique que c'est une compétence communautaire qui participe à hauteur de 3500.00 € par an et par commune.

Monsieur GRANGER s'interroge sur les 15 000.00 € affectés sur le mur du Play étant donné que les containers ont été avancés à l'entrée du village et que par conséquent les véhicules du SICTOM ne vont plus au fond du village.

En ce qui concerne le programme de la salle des fêtes, Monsieur le Maire mentionne que ce programme avait été repris sur les professions de foi des listes lors des dernières élections. Monsieur le Maire signale qu'il faut faire des choix politiques en raison de marges de manœuvre extrêmement limitées. La Commune ne pourrait pas « mener de front » la construction de l'école publique élémentaire et la salle des fêtes avant la fin du mandat.

Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur Gérard ROCHE, Président du Conseil Général et Président du S.D.I.S., qui lui a confirmé le désir du S.D.I.S d'installer la Caserne sur un site stratégique en dessous de la réserve d'eau des Grangers. La phase de construction devrait être effective fin 2012 - début 2013.

Monsieur le Maire signale que les consultations concernant la mise aux normes des coffrets d'éclairage public ont eu lieu. Ces travaux ont partiellement été réalisés en régie. Le remplacement du coffret a été effectué par l'entreprise locale GARREL (entreprise retenue en rapport à des tarifs compétitifs et à une rapide disponibilité d'exécution). En ce qui concerne l'équipement, une consultation a été effectuée et c'est le candidat le moins disant qui a été retenu. Quant à la maintenance de l'éclairage public, les grandes enseignes n'ont pas forcément le monopole sur cet entretien et cette année nous allons essayer plusieurs prestataires (notamment un artisan qui nous propose des tarifs très attractifs permettant ainsi un gain financier).

En ce qui concerne le terrain synthétique, Monsieur le Maire explique que la somme de 42 000.00 € correspond à la livraison à la Communauté de Communes d'une plateforme équipée des réseaux.

Des travaux de réseaux doivent donc être réalisés puisque l'emprise du terrain doit être agrandie (rehausse des tampons, déplacement du réseau d'eau potable...).

Monsieur le Maire précise que nous sommes sur des estimatifs puisque la consultation n'a pas encore eu lieu.

Monsieur le Maire aborde ensuite les raisons de l'affectation de la somme de 40 000.00 € du CG2D sur l'opération voirie. Tout d'abord, c'est de pouvoir bénéficier budgétairement de cette somme cette année ; ensuite, d'utiliser l'autre partie exclusivement pour la construction de l'école élémentaire.

En ce qui concerne les travaux de ravalement de façade du G1, Monsieur le Maire explique que malgré la grande polyvalence des employés communaux et les nombreux travaux prévus en régie, les employés des services techniques vont préparer le chantier (piquage du crépi en mauvais état, installation de la couverture pour protéger le mur des intempéries...). Une consultation sera lancée auprès des entrepreneurs locaux pour la réalisation du crépi.

Depuis la prise de compétence des O.M. par la Communauté de Communes, la Commune est chargée d'accueillir les éléments « bois » fabriqués en régie par les agents de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que cette année la Communauté de Communes a participé à hauteur de 5 000.00 €.

Quant au mur du Play, Monsieur rappelle que ce village dispose d'un atout touristique majeur, c'est le Gîte Le Play-Bois (4 épis - le seul en Haute-Loire). Il convient donc de

sécuriser l'accessibilité à ce village et de favoriser le développement touristique sur notre Commune.

Monsieur Jacques ROUCHON explique que cette année, suite au déneigement, le mur du Play a encore été dégradé. Pour éviter que cette situation ne se reproduise chaque année, Monsieur ROUCHON explique qu'une proposition a été faite au propriétaire Monsieur PICHON de céder un morceau de terrain afin de reculer le mur d'1 m 50. Ce dernier a accepté et les travaux ont été effectués.

Par **22 voix «POUR»** et **5 «ABSTENTIONS»**, le Conseil Municipal **ADOpte** à la majorité le budget primitif communal de l'année 2011.

- **Vote des taux d'imposition 2011**

Monsieur le Maire indique que la commission des finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année. Ceux-ci resteraient donc à 12,81 % pour la taxe d'habitation, 16,00 % pour la taxe foncière (bâti) et 82,31 % pour la taxe foncière (non bâti), soit un produit fiscal de 1 086 496,00 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2011.

- **Vote des subventions 2011**

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions aux associations en précisant que les subventions ont fait l'objet d'une revalorisation moyenne de 2 %, et que les subventions aux associations sportives dépendent d'un calcul spécifique par points, et enfin, que certaines associations bénéficient d'un système forfaitaire :

Associations	Subv. 2010	2 %	Subv. 2011
A.F.N.-C.A.T.M. / A.C.P.G.	434.45 €		643.14 €
A.P.E.L.	640.57 €		653.39 €
Amicale des Donneurs de Sang	659.59 €		672.78 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 107.54 €		2 149.70 €
Arts Martiaux du Velay	2 163.84 €	Calcul par points/Demande critère aide à l'emploi	2 499.36 €
Assoc. Parents et Amis Ecole Malmont	270.61 €		276.02 €
Assoc. St-Justaire Agents Communaux	5 381.44 €	0,76 % masse salariale	5 690.06 €
Basket-Club de Saint Just Malmont	2 815.89 €	Calcul par points	2 706.00 €
Chorale Cœur Ouvert	174.41 €		177.90 €
Club Toujours Jeune	532.75 €		543.40 €
Comité d'Entraide aux Personnes Agées	1 799.76 €		1 835.75 €
Comité des Fêtes	3 527.94 €		1 782.90 €

Coop Scol. St Just Malmont maternelle	5 090.65 €	Calcul par élève	5 472.00 € (soit 45.60 € x 120)
Coop Scol. St Just Malmont primaire	6 892.65 €	Calcul par élève	6976.80 € (soit 45.60 € x 153)
Cyclo-Club Saint Just	344.54 €	Calcul par points	350.96 €
Divers	11 784.63 €	Forfait	15 995.53 €
Etoile Gymnique	2 234.68 €	Calcul par points	2 433.76 €
Familles Rurales	1 135.05 €	Calcul par points	1 284.12 €
Gym Volontaire Just' Gym	1 449.00 €	Calcul par points	1 485.84 €
Interfoot St-Just/St-Didier	4 243.96 €	Calcul par points	3 904.84 €
Jeune Garde Féminine	1 458.66 €	Calcul par points	1 613.76 €
Jeune Garde Rubanière	1 279.53 €		1 305.12 €
L.A.C.I.M.	383.71 €		391.38 €
La Boule Amicale	2 639.88 €	Calcul par points	1 146.36 €
Les Amis du Vieux Saint-Just	174.41 €		177.90 €
Nid Barbare Racing Team (NBRT)	156.06 €		159.18 €
O.G.E.C.	125 257.00 €	Calcul par élève	120 152.00 €
Olympique de Saint Just	396.06 €	Calcul par points	413.28 €
Parents élèves amis école primaire Malmont	2 387.65 €	Calcul par élève	2 690.40 € (soit 45,60 € x 59)
Société de Chasse	434.45 €		443.14 €
Sou des Ecoles Publiques	640.57 €		653.39 €
Syndicat agricole Saint Just Malmont	286.46 €		292.19 €
Tennis Club	1 762.95 €	Calcul par points/Demande critère aide à l'emploi	1 918.80 €
Tennis de Table	1 458.66 €	Calcul par points	1 608.84 €
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS 2011			190 500,00 €

Monsieur le Maire présente le détail des subventions diverses prévisionnelles :

CONCERT NOUVEL AN	1 600.00 €
CONCERT GOSPEL	400.00 €
SPECTACLE THEATRE	700.00 €

CONCERT BRASSENS-FERRAT	400.00 €	
FETE DE LA MUSIQUE	1 200.00 €	
ANIMATION MARCHE DOMINICAL	800.00 €	
MARCHE NOEL	1 000.00 €	
TELETHON	1 800.00 €	
SPECTACLE NOEL	1 800.00 €	
INAUGURATION SALLE POLYVALENTE	1 000.00 €	
FETE SPORT	871.53 €	
FORUM ASSOCIATIONS	300.00 €	
FETE PATRONALE	500.00 €	
CLASSE NATURE ECOLE PRIVEE	720.00 €	(6 € x 2 x 60)
CLASSE NATURE ECOLE PUBLIQUE	1 098.00 €	(6 € x 3 x 61)
CATE ECOLE PRIVEE	1 806.00 €	(8.60 € x 210)
TOTAL	15 995.53 €	

Monsieur GRANGER demande quelle est la base retenue pour le calcul de la masse salariale pour la subvention à l'association des agents communaux.

Monsieur SAMUEL explique qu'il s'agit de la masse salariale de l'exercice précédent. Le détail figure aux comptes 64111 et 64168.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les subventions 2011 allouées aux associations.

4 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2011

- **Vote du Budget Primitif 2011**

Madame DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	149 600.00 €
Chapitre 012	Charges personnel et frais assimilés	7 400.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	84 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	132 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	12 600.00 €
Chapitre 66	Charges financières	54 400.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	441 000.00 €

Madame DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	20 172.18 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00 €
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prest. services	364 827.82 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	441 000.00 €

Madame DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la sect. invest. reporté	25 823.60 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	43 800.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	113 576.40€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	13 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	993 800.00 €
	Total des dépenses d'investissement	1 240 000.00 €

Madame DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	84 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	132 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	43 800.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	105 000.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	358 200.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	517 000.00 €
	Total des recettes d'investissement	1 240 000.00 €

Madame DIGONNET présente le détail par opérations de la section investissement :

	Invest - Dépenses	Invest - Recettes
Opération 103 Station Epuration	20 000.00 €	
Opération 105 Assainis. Village du Fau	418 500.00 €	107 200.00 €
Opération 106 Reconst. Step de Malmont	457 100.00 €	200 000.00 €
Opération 107 Assainis. Village de Malmont	110 200.00 €	51 000.00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du Service de l'Assainissement.

5 - BUDGET LOTISSEMENT 2011

- **Vote du Budget Primitif 2011**

Monsieur SOUVIGNET présente les prévisions de dépenses de fonctionnement, par chapitres et articles :

Chapitre 011	Charges à caractère général	17 500.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 646 090.02 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	15 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	15 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1 693 590.02 €

Monsieur SOUVIGNET présente les prévisions de recettes de fonctionnement, par chapitres et articles :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	106 661.45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	839 295.01 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	15 000.00 €
Chapitre 70	Produits de services	732 633.56 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 693 590.02 €

Monsieur SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les prévisions de dépenses, par chapitres et articles :

Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	501 244.45 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	839 295.01 €
Chapitre 16	Remboursement du capital des emprunts	305 550.56 €
	Total des dépenses d'investissement	1 646 090.02 €

Monsieur SOUVIGNET présente les prévisions de recettes d'investissement, par chapitres et articles :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 646 090.02 €
	Total des recettes d'investissement	1 646 090.02 €

Arrivée de Mme Fabienne RICHARD à 20 h 45

Monsieur GRANGER fait référence au compte-rendu du dernier conseil municipal qui mentionnait que lors de la prochaine réunion du conseil, une présentation détaillée serait faite du rapport complémentaire demandé à la société BEMO. Monsieur GRANGER souhaiterait connaître quels étaient les points importants qui se dégagent de ce rapport. Il attire également l'attention sur le prix de vente des surfaces restantes et notamment sur le fait de ne pas brader le m2 surtout pour la vente sur du collectif.

Monsieur le Maire explique qu'en raison du peu de place restant pour la construction d'un collectif et tout en respectant la réglementation du P.L.U., ce dernier n'aura qu'une capacité de 10 à 12 logements. Cela ne permettra donc pas d'équilibrer l'opération puisque la vente de terrains réservés à la construction de collectif sera minime par rapport à la surface totale du lotissement.

En termes de densification, cette étude proposait la construction de 3 maisons de ville supplémentaires sur le terrain qui sert à stocker les eaux pluviales. Ce terrain jouxtant les escaliers de l'école maternelle restera nu et par conséquent ne sera pas rentabilisé.

Autre proposition pour densifier : augmenter le nombre de lots (passer de 5 à 8 lots). L'étude n'étant pas récente, le choix a déjà été fait puisque les 5 lots ont été vendus.

Cette étude montre également que cette opération reste figée techniquement parlant puisque les réseaux sont déjà installés. Les promoteurs ont donc très peu de latitude pour rentabiliser leurs projets.

Le degré de finition est également pointé du doigt dans cette étude puisque les bétons désactivés et les bordures ont été réalisés et les enrobés des chaussées ont été effectués.

Le problème rencontré, c'est que lorsque des travaux sont réalisés dans le cadre de nouvelles constructions, ces finitions sont endommagées.

L'étude a également souligné une maîtrise d'œuvre assez onéreuse en termes de budget (7.25 %). Ensuite, un avenant de 50 % est intervenu moins d'un an après la signature de contrat de maîtrise d'œuvre.

Cette étude souligne un coût de travaux de viabilisation très important (580 000 €) et un prix d'achat élevé du terrain (372 000 €) soit 40 € du m² à viabiliser.

Monsieur GRANGER demande si les réseaux ont été réalisés pour deux collectifs.

Monsieur le Maire répond qu'ils ont été effectués uniquement pour un collectif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du Budget Lotissement.

- **Affectation résultat fonctionnement 2010**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de statuer à nouveau sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010.

Constatant que le Compte Administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de clôture de 106 661.45 €, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'annulation et le remplacement de la délibération n° 11/2. par une nouvelle délibération qui affectera le résultat à la section fonctionnement du budget lotissement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010.

6 - COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

- **Approbation de la modification des statuts**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la délibération du Conseil Communautaire Loire Semène en date du 15 février 2011 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire Semène. Les modifications de compétences concernent les parties suivantes :

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

Paragraphe 3 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

La modification suivante est ajoutée :

- le cheminement piéton reliant l'Aire Respirando - via la passerelle sur la Loire - au passage à niveau rive droite d'Aurec sur Loire.

B - AUTRES COMPETENCES

Paragraphe 2 - Politique du logement et du cadre de vie

La modification suivante est ajoutée :

- création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire Semène.

- **Rapport annuel d'activités année 2010**

Monsieur le Maire présente un extrait du rapport annuel d'activités de l'année 2010 de la Communauté de Communes Loire Semène par compétences communautaires.

Monsieur le Maire mentionne ensuite différents points qui concernent plus particulièrement la commune de Saint-Just-Malmont :

Recensement Blocs-containers réalisés en 2010

Lieux d'implantation sur la Commune : La Ratelière, Côte Vieille, Riopaille, Les Eversets, Route du Fau.

Parc Matériel et Mutualisation

Acquisition de deux types d'engins en 2010 : un broyeur à branches et deux jeux de feux tricolores.

Ces matériels sont à la disposition des communes.

Actes d'urbanisme délivrés en 2009 et 2010

Pour la Commune de Saint-Just-Malmont :

* Certificats d'urbanisme informatif : 37 en 2009 ; 39 en 2010

* Certificats d'urbanisme opérationnel : 22 en 2009 ; 10 en 2010

* Déclarations préalables : 83 en 2009 ; 91 en 2010

* Permis de construire pour maison individuelle, ses annexes et tous travaux sur maison existante : 26 en 2009 ; 31 en 2010

* Permis de construire pour tous autres types de travaux : 13 en 2009 ; 15 en 2010

* Permis d'aménager : 0 en 2009 ; 2 en 2010

Relais des assistantes maternelles « La Semène des 4 Jeux-dits »

Ce relais intervient sur les communes de La Séauve/Semène, St Didier en Velay, St-Just-Malmont et St Victor Malescours.

Monsieur le Maire indique que le taux de fréquentation est de 28 % à St Just Malmont. Il indique ensuite les principales actions menées sur l'année 2010.

Accueil de loisirs « Pierre Royon à St-Just-Malmont

Monsieur le Maire mentionne que 49477 heures ont été réalisées en 2010 contre 46408 en 2009, soit 6.6 % d'augmentation.

Monsieur le Maire poursuit en décrivant les principales actions réalisées en 2010.

Espace Jeunes Communautaire

Ce dernier est fréquenté par 25 jeunes de 12 à 14 ans et 7 jeunes de 15 à 17 ans à St-Just-Malmont.

Monsieur le Maire fait remarquer que les différentes actions menées par l'E.J.C. ont permis à ces jeunes de se responsabiliser notamment avec le projet « à la découverte de la montagne ».

Médiathèque de St-Just-Malmont

Elle compte 803 adhérents (505 adultes et 298 enfants) : 92 % des adhérents résident sur la Communauté de Communes « Loire Semène » dont 86.6 % de Saint Justaires.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le rapport complet de 115 pages est consultable au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce document pourra éventuellement être transmis par mail à ceux qui en feront la demande.

Monsieur GRANGER demande si le document qui serait transmis par mail est le même que celui du site de la Communauté de Communes. Monsieur GRANGER demande s'il était possible de connaître les dernières infos par mail.

Madame DIGONNET indique que toutes les informations sont sur le site internet de la Communauté de Communes et qu'il est possible de s'inscrire pour les recevoir sur sa boîte mail.

7 - LOCATION CABINET MEDICAL : 1 Route du Fau au Docteur DURIEUX Olivier

Monsieur le Maire rappelle que la commune louait au Docteur Henri AIME le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 2 Rue Nationale.

Monsieur le Maire expose que le Docteur AIME a fait connaître qu'il faisait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2011 et qu'il cédait son cabinet médical au Docteur DURIEUX Olivier, 13 Lot. Vinçon à SAINT-ROMAIN-LACHALM.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'établir un bail contrat de location au Docteur DURIEUX à compter du 1^{er} avril 2011 sur la base de 1932.12 € annuel qui sera révisé chaque année selon l'indice INSEE de référence des loyers.

Monsieur GRANGER indique qu'il aurait été judicieux d'augmenter le montant de ce loyer vis-à-vis des autres professionnels de santé de la Commune qui paient des loyers supérieurs dans le privé.

Monsieur le Maire fait remarquer que la concurrence entre les différents médecins sera saine et que c'est la qualité du praticien qui fait sa clientèle.

Monsieur le Maire signale également que la volonté du legs est aussi respectée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la location à compter du 1^{er} avril 2011 au Docteur DURIEUX Olivier du cabinet médical situé 2 Rue Nationale sur la base d'un loyer annuel de 1932.12 € révisable chaque année.

Par **26 voix «POUR» et 1 «ABSTENTION»**, le Conseil Municipal **ADOPTE** à la majorité la location, à compter du 1^{er} avril 2011, du cabinet médical situé 2 Rue Nationale au Docteur DURIEUX Olivier sur la base d'un loyer annuel de 1932.12 € révisable chaque année et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer le bail contrat de location et l'encaissement de la caution.

8 - ANIMATION MARCHE ESTIVAL DUO « Chris et Isa » ET INTERVENTION Sébastien GIRAUD - Artiste peintre - à l'exposition photo

Monsieur le Maire informe que deux animations sont prévues. Madame POURTIER présente le détail de ces animations :

- l'une à l'occasion de l'exposition photo qui se déroulera le dimanche 17 avril 2011 avec l'intervention de Monsieur Sébastien GIRAUD, artiste peintre, domicilié 10 Rue Claude Delaroa à SAINT-ETIENNE qui réalisera deux fresques notamment avec la participation des enfants. Le coût de la prestation s'élève à la somme de 350.00 €.

- l'autre à l'occasion du marché dominical du 17 juillet 2011 avec l'intervention du Duo « Chris et Isa » qui présentera une animation de tourneur d'orgue de barbarie avec chanteuse. Le coût de la prestation s'élève à 170.00 €.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge :

- de la somme de 350.00 € pour l'intervention de Monsieur Sébastien GIRAUD à l'exposition photo du 17 avril 2011 ;

- de la somme de 170.00 € pour l'intervention du Duo « Chris et Isa » lors du marché dominical du 17 juillet 2011.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge de la somme de 350.00 € pour l'intervention de Monsieur Sébastien GIRAUD à l'exposition photo du 17 avril 2011 et de la somme de 170.00 € pour l'intervention du Duo « Chris et Isa » lors du marché dominical du 17 juillet 2011.

9- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REUNIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Urbanisme

Monsieur DESOLME indique que la prochaine réunion de la Commission aura lieu jeudi 14 avril.

Culture

Madame POURTIER convie les membres du Conseil au vernissage qui aura lieu à la Salle Polyvalente.

Madame POURTIER donne le bilan du théâtre du 19 mars. Bilan très positif : le coût du spectacle était de 700 € et les recettes se sont élevées à 900 €.

Le 30 mars a eu lieu la commission culture pour l'orientation de la saison culturelle 2011/2012. Les choix ont été arrêtés :

- Le 15 octobre : récital Brassens/Ferrat ;
- En novembre : exposition d'artistes reçus en Mairie avec démonstration ;
- Janvier 2012 : concert du Nouvel An ;
- Février 2012 : jazz manouche avec un groupe de Brioude ;
- Mars 2012 : théâtre avec une troupe d'amateurs ;
- Avril 2012 : groupe burlesque.

Madame POURTIER signale qu'elle a assisté le 4 avril à l'assemblée générale du Syndicat d'Électrification à Blavozy. Lors de cette réunion, le budget pour l'exercice 2011 et le compte administratif 2010 ont été votés.

Un remaniement est en cours : il n'existera désormais qu'un syndicat départemental. A ce jour, sur les 26 syndicats existants, 15 ont procédé à leur dissolution.

Le prochain chantier du syndicat d'électrification sera la mise en souterrain des réseaux du Fau début juin.

Personnel communal

Monsieur FRANÇON explique qu'en collaboration avec Madame BONNEFOY, un recensement des besoins a été fait avec M. Willy BERTHASSON pour la rentrée prochaine suite au départ en retraite de Mmes PALHEC et DEVIDAL.

En ce qui concerne les formations, Monsieur FRANÇON indique qu'il a reçu plusieurs offres. Cependant, même si le CNFPT propose de nombreuses formations, certaines formations obligatoires sont payantes.

Monsieur FRANÇON signale que les budgets ont été votés au Syndicat des Eaux de la Semène et au Syndicat des Eaux Loire Lignon. Le budget du SICTOM sera voté ce mercredi 13 avril.

Finances et Affaires Sociales

Madame DIGONNET fait le bilan du repas des seniors. 217 personnes ont répondu à l'invitation dont 15 résidents du Foyer Bon Séjour qui ont été ravis de cette sortie.

Madame DIGONNET tient à remercier tout particulièrement Mrs Paul SOUVIGNET, Marcel MASSON et M. et Mme RABERIN pour leur aide précieuse le lundi soir pour le rangement de la salle.

Le 21 avril, le CCAS se réunira à 19 heures pour le vote du budget de l'exercice 2011, du compte administratif 2010 et pour trois aides financières.

Communication

Monsieur TOURNON rappelle que la prochaine trame devrait paraître fin mai. Monsieur TOURNON a demandé aux listes de l'opposition de lui fournir leurs textes avant le 15 avril.

En ce qui concerne l'École de Musique intercommunale, Monsieur TOURNON signale qu'un élu de chaque commune qui siège au Conseil Communautaire sera désigné au Conseil d'Administration ainsi que des membres de chaque commune dont le nombre devrait être défini entre 1 et 4.

Travaux

Monsieur ROUCHON signale que les travaux se poursuivent au Club House. La charpente a été posée. L'entretien des stades a été réalisé (engrais, tonte).

Des travaux concernant le chauffage sont en cours à l'école de Malmont. D'autres petits travaux ont été réalisés dans les écoles.

Vie scolaire

Le 24 mars, Madame BONNEFOY a visité l'EJC de St Victor Malescours avec toute la Communauté de Communes. Tous les EJC vont être visités. Le prochain sera celui de La Séauve/Semène le 28 mars.

Madame BONNEFOY et Madame Pascale MONTCOUDIOL sont allées à l'assemblée générale de la Crèche.

Madame BONNEFOY signale que la journée de prévention routière a eu lieu. 250 collégiens ont participé à cette manifestation.

Une réunion avec le personnel encadrant du restaurant scolaire a été organisée pour faire un premier bilan suite au changement de prestataire. D'autres réunions du même type seront programmées tous les deux mois environ.

Le 14 avril, une animation sur le thème de la pomme est organisée au restaurant scolaire.

Madame BONNEFOY indique que lors de la dernière commission des menus les directeurs d'école et directrice de la crèche ont fait la connaissance de Monsieur LELEU, le cuisinier et de Madame VERCET de la Société AVENANCE.

Madame BONNEFOY tient aussi à souligner que la Société AVENANCE a fait un partenariat avec la JGR et la Mairie de St-Just-Malmont concernant le centenaire de la JGR. La Société AVENANCE offrira les heures de travail de Monsieur LELEU lors de cette manifestation.

Monsieur GRANGER intervient concernant la journée de prévention routière. Il lui semble intéressant que cette journée soit organisée un autre jour que le vendredi afin que les jeunes puissent bénéficier d'un certain temps de réflexion pour analyser ce qu'ils ont vu et entendu. Il souhaiterait que cette remarque soit transmise à la personne responsable de ce dossier à la Communauté de Communes.

Madame BONNEFOY explique qu'auparavant cette journée était programmée en novembre. En raison des conditions météo à cette époque de l'année en Haute-Loire, le choix avait été fait de la programmer à cette période avant le début des brevets et des sorties de classes. L'essentiel de la discussion était basé sur la période et non pas sur le jour.

Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas de suivi et d'assistance auprès de ces jeunes suite à cette journée de prévention.

Madame POURTIER, délégué au CISPD, indique qu'elle n'a pas pu assister à la dernière réunion faute d'avoir été convoquée. Madame POURTIER prend note des différentes remarques et fera « remonter l'information » auprès de la Communauté de Communes.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- **Acquisition terrain RIOCREUX à Malmont**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion il avait été approuvé l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la future station d'épuration de Malmont de type filtre planté de roseaux.

Monsieur le Maire expose que l'emprise de la station s'effectuera sur les terrains cadastrés section A N° 649-650 et 958. La surface des terrains qui doit être acquise s'élève à 5277 m².

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir à Monsieur Armand RIOCREUX, 5277 m² de terrains sur les parcelles A N° 649-650 et 958 au prix de 1.50 € le m² soit la somme de 7915.50 € et de le charger d'effectuer les démarches pour passer l'acte notarié à l'étude de Maître SABOT-BARCET à l'étude de SAINT-DIDIER-EN-VELAY.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition à Monsieur Armand RIOCREUX, de 5277 m² de terrains sur les parcelles A N° 649-650 et 958 au prix de 1.50 € le m² soit la somme de 7915.50 € et **DECIDE**, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches pour passer l'acte notarié à l'étude de Maître SABOT-BARCET à l'étude de SAINT-DIDIER-EN-VELAY.

- **Jugement du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND sur la requête de Monsieur Jean Claude RABY à Maury**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur RABY Jean Claude a présenté une requête le 4 juin 2010 au Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND suite à plusieurs demandes de raccordement au réseau d'eau potable.

Considérant que la requête de Monsieur RABY ne contenait l'exposé d'aucun fait ni d'aucun moyen ; qu'aucun mémoire motivé n'avait été produit dans le délai du recours contentieux, le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Monsieur RABY.

Le 30 mars 2011, le Tribunal Administratif nous a adressé la notification du jugement rejetant la requête de Monsieur RABY.

Dans le cadre du passage à la TNT, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une lettre a été adressée aux habitants du Sarret concernant l'antenne collective.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité n'a pas obligation d'équiper ou de changer cette antenne collective comme stipulé à l'article 2 de la convention.

Comme indiqué dans de nombreux articles de presse sur le passage à la TNT et dans la trame, des aides financières peuvent être demandées par les intéressés.

Monsieur le Maire signale qu'un protocole d'accord a été signé avec le Syndicat des Barrages le 8 avril à la Mairie de FIRMINY.

Ce protocole concerne la signature d'un avenant à la convention de 1957 entre le Syndicat des Eaux de la Semène et le Syndicat des Barrages (le Syndicat des Barrages étant devenu propriétaire par transfert de compétences de la Ville de FIRMINY du barrage des Plats).

Les travaux de remise en état du barrage s'élèvent à la somme de 6 millions 2 H.T. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 12 % par l'Etat, 30 % par l'Agence de l'Eau, et à priori par une participation des Conseils Généraux de la Loire et de la Haute-Loire et le reste sera financé par l'emprunt.

Monsieur GRANGER indique qu'il y a une grande avancée sur ce dossier mais qu'il est regrettable que le Syndicat des Eaux de la Semène soit exclu du Syndicat des Barrages.

Monsieur GRANGER s'interroge sur le montant des financements annoncés et sur la place de la Communauté de Communes dans ce projet.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes n'a pas de compétence en la matière puisque c'est le Syndicat de la Semène qui est compétent.

Monsieur le Maire aborde un dernier point : celui du projet d'aménagement d'une aire de covoiturage à St-Just-Malmont.

En 2010, la Communauté de Communes avait financé deux études d'aire de covoiturage : une à Pont-Salomon et une à St-Just-Malmont aux Grangers. Le terrain qui devra accueillir cette aire de covoiturage se situe entre le rond-point et l'entrée de la réserve d'eau. Le

projet envisagé serait de 15 places de parking avec possibilité d'agrandissement si nécessaire par la suite.

Monsieur GRANGER réitère les gros problèmes rencontrés Rue de Riopaille, problèmes qu'il avait déjà évoqués lors de la précédente réunion du Conseil : problèmes de circulation, de stationnement, de visibilité, problèmes de collecte des ordures ménagères, etc... Il indique que tous ces problèmes s'intensifient et que les plaintes des riverains restent sans réponse. Tous ces problèmes présentent des dangers pour la circulation, pour la population et également en matière d'incendie.

Monsieur GRANGER se demande pourquoi une rencontre avec les riverains n'a pas été organisée vu l'ampleur des problèmes.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire de faire des réunions de quartiers pour faire respecter les lois et le bien vivre ensemble. Des solutions vont être apportées notamment par la création d'une fourrière intercommunale. Les services de gendarmerie ont également été sensibilisés à ce sujet. Tout contrevenant à la réglementation sera verbalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			